

SARL ENCHERES RE-PUBLIQUE
MAITRE JEAN PASCAL TRAPENAT
96 RUE DE LA REPUBLIQUE
28200 CHATEAUDUN
Tel : 02 37 66 05 08

CONDITIONS DE VENTE

La vente sera faite au comptant et conduite en euros.

Les acquéreurs paieront en sus des enchères, les frais suivant :

- **14,40 % TTC** pour les ventes judiciaires
- **21 % TTC** pour les ventes volontaires

- **Garanties**

Conformément à la loi, les indications portées au catalogue engagent la responsabilité de la SVV : **SARL ENCHERES RE-PUBLIQUE et l'étude de Maître TRAPENAT**, de l'expert, sous réserve des rectifications éventuelles annoncées au moment de la présentation de l'objet et portées au Procès-Verbal de la vente.

Une exposition préalable permet aux acquéreurs de se rendre compte de l'état des biens mis en vente. Tous les biens sont mis en vente avec leurs imperfections, défauts, usures et restaurations. Il ne sera admise aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée. Cette condition s'applique pour les acheteurs venus ou non à l'exposition. Les dimensions ne sont signalées qu'à titre indicatif. L'état de marche des pendules et l'état des mécanismes ne sont pas garantis.

- **Enchères**

Les enchères suivent l'ordre des numéros de la liste quand il y en a une. La SVV et l'étude sont libres de fixer l'ordre de progression des enchères et les enchérisseurs sont tenus de s'y conformer.

Le plus offrant et dernier enchérisseur sera l'adjudicataire.

En cas de double enchère reconnue effective par la SVV ou l'étude, l'objet sera remis en vente, tous les amateurs présents pouvant concourir à cette deuxième mise en adjudication.

- **Ordres d'achat et enchères par téléphone**

Le Commissaire-Priseur, l'Expert et les membres de l'étude peuvent exécuter tout ordre d'achat sans frais supplémentaire. Si un acquéreur souhaite enchérir par téléphone ou laisser un ordre d'achat, il convient d'en faire la demande par écrit (courrier, mail, fax).

Les ordres d'achat et enchères par téléphone étant de simples facilités ne peuvent engager, en cas de refus, d'inexécution ou de mauvaise exécution la responsabilité du Commissaire-Priseur à quelque titre que ce soit.

En raison d'un nombre important d'ordres d'achat, nous vous remercions d'adresser vos ordres d'achat par fax ou par mail au plus tard la veille de la vente.

- **Enchères en direct via le service Live du site interencheres.com**

Si vous souhaitez enchérir en ligne pendant la vente, veuillez-vous inscrire sur www.interencheres.com et effectuer une empreinte carte bancaire (ni votre numéro de carte bancaire, ni sa date d'expiration ne sont conservés). Vous acceptez de ce fait que www.interencheres.com communique à la **SARL ENCHERES RE-PUBLIQUE et l'étude de Maître TRAPENAT** tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte carte bancaire. **SARL ENCHERES RE-PUBLIQUE et l'étude de Maître TRAPENAT** se réservent de demander, le cas échéant, un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne.

Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat.

Si vous êtes adjudicataire en ligne, vous autorisez **SARL ENCHERES RE-PUBLIQUE et l'étude de Maître TRAPENAT**, si elles le souhaitent, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement total, de vos acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur

Ces frais sont majorés :

- **Pour les lots volontaires**, majoration de 3 % HT du prix d'adjudication (soit 3,60% TTC)
- **Pour les véhicules volontaires**, majoration de 20€ HT par véhicule (soit 24€ TTC).
- **Pour les lots judiciaires, pas de majoration.**
- **Pour les ventes caritatives, pas de majoration.**

Les frais d'expédition sont à la charge de l'acquéreur. En cas de demande d'expédition, l'adjudicataire décharge **SARL ENCHERES RE-PUBLIQUE et l'étude de Maître TRAPENAT** de toute responsabilité concernant l'envoi (lire les modalités d'expédition)

SARL ENCHERES RE-PUBLIQUE et l'étude de Maître TRAPENAT ne peuvent garantir l'efficacité de ce mode d'enchères et ne peuvent être tenus pour responsable d'un problème de connexion au service, pour quelque raison que ce soit.

En cas d'enchère simultanée ou finale d'un montant égal, il est possible que l'enchère portée en ligne ne soit pas prise en compte si l'enchère en salle était antérieure. En toute hypothèse, c'est le commissaire-priseur qui sera le seul juge de l'enchère gagnante et de l'adjudication sur son procès-verbal.

- **Ordres d'achat secrets via interencheres.com**

SARL ENCHERES RE-PUBLIQUE et l'étude de Maître TRAPENAT n'ont pas connaissance du montant maximum de vos ordres déposés via interencheres.com. Vos enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite que vous avez fixée.

L'exécution de l'ordre s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours. Le pas d'enchère est défini par les intervalles suivants : jusqu'à 49€ => 5€, de 50€ à 99€ => 10€, de 100€ à 299€ => 20€, de 300€ à 699€ => 50€, de 700€ à 1499€ => 100€, de 1500€ à 4999€ => 200€, au-delà de 5000€ => 500€.

Si vous êtes adjudicataire via un ordre secret, vous autorisez **SARL ENCHERES RE-PUBLIQUE et l'étude de Maître TRAPENAT**, si elles le souhaitent, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement total, de vos acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur

Ces frais sont majorés :

- **Pour les lots volontaires**, majoration de 3 % HT du prix d'adjudication (soit 3,60% TTC)
- **Pour les véhicules volontaires**, majoration de 20€ HT par véhicule (soit 24€ TTC).
- **Pour les lots judiciaires, pas de majoration.**
- **Pour les ventes caritatives, pas de majoration.**

Les frais d'expédition sont à la charge de l'acquéreur. En cas de demande d'expédition, l'adjudicataire décharge **SARL ENCHERES RE-PUBLIQUE et l'étude de Maître TRAPENAT** de toute responsabilité concernant l'envoi (lire les modalités d'expédition).

SARL ENCHERES RE-PUBLIQUE et l'étude de Maître TRAPENAT ne peuvent garantir l'efficacité de ce mode d'enchères et ne peuvent être tenus pour responsable d'un problème de connexion au service, pour quelque raison que ce soit.

En cas d'enchère simultanée ou finale d'un montant égal, il est possible que l'enchère portée en ligne ne soit pas prise en compte si l'enchère en salle était antérieure. En toute hypothèse, c'est le commissaire-priseur qui sera le seul juge de l'enchère gagnante et de l'adjudication sur son procès-verbal.

- **Retrait des achats et règlement**

Les lots ne seront délivrés à l'acquéreur qu'après paiement intégral du prix, frais et taxes.

En cas de paiement par chèque la délivrance des objets pourra être différée jusqu'à l'encaissement définitif (soit trois semaines).

Règlement par carte ou en espèces (sur place), ou par virement.

Pour l'ensemble des lots achetés dans une même vente, le seuil maximal des paiements en espèces est fixé à 1000 euros lorsque le domicile fiscal l'acheteur est en France ou agit pour les besoins d'une activité professionnelle, et à 10 000 € lorsque l'acheteur justifie qu'il n'a pas son domicile fiscal en France et n'agit pas pour les besoins d'une activité professionnelle. Les paiements en espèces ne seront acceptés que sur présentation d'une pièce d'identité.

Dès l'adjudication, l'objet sera sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire. L'acquéreur sera lui-même chargé de faire assurer ses acquisitions, la **SARL ENCHERES RE-PUBLIQUE et l'étude de Maître TRAPENAT** déclinant toute responsabilité quant aux dommages que l'objet pourrait encourir, et ceci dès l'adjudication prononcée.

- **Expédition des lots**

Le transport ou l'envoi éventuel de marchandise s'effectue « sous la responsabilité », « aux risques et périls » et à la charge des acquéreurs, ainsi que toute dépense afférente à ces opérations (lire les modalités d'expédition).

- **Défaut de paiement**

Conformément aux dispositions de l'article L321-14 du Code de Commerce, à défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien sera remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant : si le vendeur ne formule pas sa demande dans un délai d'un mois à compter de l'adjudication, il nous donne tout mandat pour agir en son nom et pour son compte à l'effet, à notre choix, soit de poursuivre l'acheteur en annulation de la vente, soit de le poursuivre en exécution et paiement de ladite vente, en lui demandant en sus et dans les deux hypothèses tous dommages et intérêts, frais et autres sommes qui nous paraîtraient souhaitables.